



TRIAL EDUCATIF NORMANDIE

Préambule :

La ligue Motocycliste de Normandie met en place pour 2017 une activité Trial éducatif de Normandie. Cette activité Trial éducatif comporte quatre catégories :

- TrE1 (12 à 15 ans, 125cc max ou moto électrique 11KW max)
- TrE2 (7 à 12 ans, 80cc max ou moto électrique 24 pouces max)
- TrE3 (6 à 10 ans, 80cc max et automatique ou moto électrique 20 pouces max)
- TrE4 (jusqu'à 8 ans, moto électrique 16 pouces max)

L'activité Trial éducatif n'est pas une compétition. Elle a pour vocation de développer une pratique du trial adaptée aux enfants et de former de jeunes trialistes maîtrisant tous les aspects de ce sport par une évaluation et un enrichissement des compétences qu'ils développent.

Article 1 : Parcours

Cette Activité se déroulera parallèlement au Championnat de Normandie Seniors lors des épreuves situées sur le territoire Normand.

Les journées éducatives sont est ouvertes aux détenteurs de licences NCO, NTR, NET, NJ1, NJ2, NJ3, LJJ et LJ5 et PASS Circuit (pour les clubs inscrits) âgés de 6 à 15 ans dans l'année.

Le parcours comprendra 3 tours de 6 zones comprenant les 4 catégories nommées ci-dessus.

Fléchage des zones lors des challenges :

- Catégorie TrE1 => Tracé Senior 4+ - Flèches Noires/Jaunes
- Catégorie TrE2 => Tracé Senior 4 - Flèches Noires
- Catégorie TrE3 => Tracé Educatif - Flèche Oranges
- Catégorie TrE4 => Tracé Educatif - Flèche Oranges

Article 2 : Evaluations

S'agissant de développer les connaissances et les aptitudes techniques et physiques des enfants à la pratique du trial, ceux-ci sont évalués suivant 4 critères :

1. Aptitude au pilotage
2. Connaissances du règlement
3. Connaissances sécurité
4. Connaissances de sa moto (mécanique et contrôle technique)

1 - Aptitude au pilotage :

Les points attribués correspondent à la moyenne des points figurant sur la fiche de pointage.

2 - Connaissances du règlement :

Les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur le règlement du trial et du code sportif de la FFM.

3 - Connaissances sécurité :

Les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur les règles et les équipements obligatoires de sécurité en trial.

4 - Connaissances de sa moto :

Les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur le fonctionnement, les réglages et les contrôles à effectuer sur sa moto.

Les évaluations sont réalisées par un Moniteur fédéral breveté.

Article 3 : Organisation

La journée éducative est décomposée suivant les horaires ci-dessous.

- 10h30 - 11h00 : Partie théorique sur connaissance de la moto
- 11h00 - 12h00 : Partie pratique - Exercices d'apprentissage et de perfectionnement
- 13h30 - 16h30 : Partie pratique - 3 tours de 6 zones

Un questionnaire adapté ponctue la partie théorique.

Articles 4 : Droits d'engagement

Les droits d'engagement pour une journée Trial Educatif est de 20€ dont la moitié est reversée à la ligue de Normandie pour participation aux frais de déplacement des moniteurs.

Pour prévoir leur accueil et un nombre suffisant de moniteurs, les participants aux journées Trial Educatif devront confirmer leur participation une semaine à l'avance auprès de la commission de Trial.